



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 5 JUIN 2026

L'an deux mil vingt-six, le 5 juin à 20 heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de Chemilly, proclamé par le bureau électoral à la suite des opérations de vote du 15 mars 2026, se sont réunis dans la salle de réunion de la mairie sur convocation qui leur a été adressée par Mme la Maire le 1^{er} juin 2026, conformément aux articles L2121 – 7 et L2122 – 8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 13

Nombre de membres absents ou excusés : 2

Etaient présents : Mme CABANEL Claire, Mme CHOMEL Sylvie, M. SEMET Nicolas, Mme CHEMINEL Nathalie, M. TOUREAU Jean-Pierre, Mme ROMERO Catherine, M. FONTVERNE Baptiste, M. PINUS Yann, Mme MALEK Laure, M. LUTZ Frédéric, M. VILLEDEY Erwann, M. VILLEDEY Xavier, Mme APRILE Béatrice

Etaient absents ou excusés : Mme FAYOLLE Ghislaine, Mme FORT Séverine

Pouvoirs : 2

Mme FAYOLLE Ghislaine donne pouvoir à Mme CABANEL Claire

Mme FORT Séverine donne pouvoir à Mme ROMERO Catherine

Secrétaires de séance : Mme CHOMEL Sylvie (transcription)/Mme CABANEL Claire (lecture)

1) Lecture et approbation

- PV Conseil 23 avril 2026 – un correctif au PV du Conseil du 12 février a été apporté à la demande de M. et Mme FRANCAVILLA afin de préciser leur proposition de prise en charge de 50 % du devis des travaux pour buser le fossé.
- Le PV du 23 avril est adopté avec le correctif

2) Délibérations

- **Régisseur opérations comptables de la salle polyvalente**

VU l'arrêté de création de régie en date du 28 septembre 2005 instituant une régie de recettes pour la location de la salle polyvalente,

VU les changements de personnel au poste de secrétariat,

Considérant que **Mme Vanessa CARTERON** est affectée au poste d'Adjoint Administratif,

Considérant qu'elle sera amenée à gérer administrativement toutes les opérations comptables concernant les locations de la salle polyvalente,

Sur proposition de Madame la Maire, il convient de la nommer régisseuse.

Mme Marie-Lise JOHNSON, secrétaire de mairie, se propose pour être régisseuse suppléante.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cette mise à jour concernant la nomination de régisseurs à savoir :

Mme Vanessa CARTERON régisseuse de la salle polyvalente, Mme Marie-Lise JOHNSON régisseuse suppléante.

- **Retrait et remplacement de la délibération relative à la désignation des délégués intercommunaux au SDE03**

Le Conseil municipal de la commune de Chemilly ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu les statuts du SDE 03 ;

Vu la délibération n° 20260320_09 du 20 mars 2026 portant désignation des délégués de la commune au sein du SDE 03 ;

Considérant qu'une erreur a été constatée dans l'application du seuil démographique retenu pour la représentation des communes ;

Considérant que la désignation des délégués a été effectuée sur la base d'un seuil de **8 000 habitants**, alors que les dispositions applicables prévoient l'application du seuil de **5 000 habitants** ;

Considérant qu'il convient, en conséquence, de retirer la délibération susvisée et de procéder à une nouvelle désignation des délégués conformément aux dispositions statutaires en vigueur ;
Après en avoir délibéré,

DÉCIDE à l'unanimité :

Article 1er

La délibération n° **20260320_09 du 20 mars 2026** relative à la désignation des délégués de la commune au sein du SDE03 est retirée.

Article 2

Le Conseil municipal procède à une nouvelle désignation des délégués en application du seuil démographique de **5 000 habitants**, conformément aux statuts du SDE03.

Article 3

Est élu en qualité de délégué titulaire :

- M. PINUS Yann

Est élue en qualité de déléguée suppléante :

- Mme CABANEL Claire

Article 4

Madame la Maire est chargée de l'exécution de la présente délibération et de sa transmission au représentant de l'État dans le département ainsi qu'au SDE03.

• **Indemnités du Maire et des Adjoints :**

La présidente donne lecture au Conseil Municipal des dispositions relatives au calcul des indemnités de fonction des Maires et des Adjoints, et l'invite à délibérer.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2123 20 à L.2123 24 2 ;

Considérant que l'article L.2123 23 du Code général des Collectivités Territoriales fixe des taux maximums et qu'il y a lieu de déterminer le taux des indemnités de fonction allouées au Maire et aux Adjoints ;

Considérant que l'indemnité du Maire est, de droit, fixée au maximum. Toutefois, la Maire peut à son libre choix soit toucher de plein droit l'intégralité de l'indemnité de fonction prévue, soit demander de façon expresse à ne pas en bénéficier, le Conseil Municipal pouvant alors, par délibération, la fixer à un montant inférieur ;

Considérant que la délibération en date du 20 mars 2026 constate l'élection de 3 Adjoints :

- M. VILLEDEY Xavier, 1er Adjoint
- Mme CHOMEL Sylvie, 2ème Adjointe
- M. SEMET Nicolas, 3ème Adjoint

La commune compte 590 habitants, le taux maximal de l'indemnité d'un adjoint en pourcentage de l'indice brut terminal 1027 de l'échelle indiciaire de la fonction publique ne peut dépasser 11.77%.

Après en avoir délibéré, DÉCIDE à l'unanimité

Article 1^{er}

À compter du 20 mars 2026, le montant des indemnités de fonction du Maire et des Adjoints est, dans la limite de l'enveloppe budgétaire constituée par le montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées aux titulaires de mandats locaux par l'article L.2123 23 précité, fixé aux taux suivants :

- Maire : 44.83 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique
- 1er Adjoint : 11.77 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique
- 2ème Adjointe : 11.77 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique
- 3ème Adjoint : 11.77 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique

Article 2

L'ensemble de ces indemnités ne dépasse pas l'enveloppe globale prévue aux articles L.2123 22 à L.2123 24 du Code général des collectivités territoriales.

Article 3

Les indemnités de fonction seront automatiquement revalorisées en fonction de l'évolution de la valeur du point de l'indice et payées mensuellement.

Article 4

Madame la Maire est chargée de l'exécution de la présente délibération.

En application de l'article L2123-20-1 (alinéa 4), il est prévu que la délibération fixant les indemnités de fonction d'un ou de plusieurs de ses membres est accompagnée d'un tableau annexe récapitulant l'ensemble des indemnités allouées aux membres du Conseil Municipal.

ANNEXE – Tableau récapitulatif des indemnités

Fonction	Prénom NOM	Indemnité allouée (en% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique)
Maire	Mme Claire CABANEL	44.83 %
1er Adjoint	M. Xavier VILLEDEY	11.77 %
2ème Adjoint	Mme Sylvie CHOMEL	11.77 %
3ème Adjoint	M. Nicolas SEMET	11.77 %

- **Délégations au maire et aux adjoints (reportée).**

3) Informations/discussions :

Point RCVCB :

- **Boulangerie :**

- **La réception des travaux, avec réserves, s'est faite le vendredi 5 juin au matin.** Le matériel du boulanger est installé et la production commence dans la semaine du 8 juin.

- **L'inauguration de la boulangerie aura lieu le vendredi 19 juin à 18h.** Entre 200 et 400 personnes sont attendues. La sécurisation du lieu a été vue avec la gendarmerie de Souvigny : des barrières seront mises tout le long du bâtiment sur le bord de la D2009, et fixées avec des tiges filetées. La gendarmerie fera des contrôles de vitesse à plusieurs reprises avant l'ouverture.

Le Conseil autorise la pose d'un banderole temporaire (environ 1 mois) sur le bâtiment pour annoncer l'ouverture.

- **Ouverture de la boulangerie : samedi 20 juin** - Heures d'ouverture de la boulangerie : du mardi au samedi de 6h30 à 19h30, le dimanche de 6h30 à 12h30, fermée le lundi.

- **Inauguration officielle avec les financeurs : mardi 21 juillet à 17h00**

- **Aménagement Place Saint Denis :**

Nous sommes dans l'attente du retour des architectes bâtiments de France sur le nouvel APV.

- **Habitat :**

Tous les devis sont parvenus. Une réunion avec le conseiller de Moulins Co est à fixer en juin pour l'organisation des travaux qui commenceront à la rentrée.

FINANCES :

- Un point budget/réalisé sera fait fin juin.
- Révision des contrats en cours (Contrôles – assurances – etc..) dans le but de vérifier les prix de ces contrats.
- Subventions demandées à la mairie - à accorder. Présentation des demandes – choix des organismes subventionnés : Pompiers de Besson, Amicale des jeunes pompiers de Châtel de Neuvre - CATM (anciens combattants) - DDEN & RASED (éducation) – CEN (Conservatoire des Espaces Naturels)

VOIRIE ET BÂTIMENTS :

- Le devis pour la réfection du Chemin des rognons est signé, les travaux auront lieu le plus tôt possible.
- Certains fossés seront curés à l'automne 2026.
- Des devis sont à demander pour la réparation du conduit d'évacuation des eaux pluviales ayant causé des moisissures dans la réserve de la garderie.
- Salle Polyvalente – deux actions à prévoir
 - a. Ampérage de la Salle Polyvalente à augmenter (30A au lieu de 15/16A) – à vérifier avec un électricien.
 - b. Problème wifi à la salle polyvalente, acquisition d'une box internet à prévoir.

Tri et rangement des différents bâtiments communaux :

- 1^{ère} action : proposition d'emprunt d'une benne de Derichebourg fin juin pour se débarrasser de la ferraille présente dans les différents bâtiments. Xavier VILLEDEY et Nicolas SEMET doivent vérifier avec Sylvie CHOMEL la quantité de ferraille.
- 2^{ème} action : Vidage de la cure en vue de l'étude de sa structure. Les livres de la bibliothèque ont été déplacés à l'étage de l'école.
- 3^{ème} action : Il est demandé à l'Amicale Laïque et au théâtre de trier les affaires qu'ils stockent au garage de la cure.

Fleurissement commune :

Arrosage du verger et de la spirale aromatique : proposition de trouver une tonne à eau à poser au verger pour l'arrosage. Il faut voir s'il reste la tonne à eau à la station d'épuration et dans quel état elle se trouve.

DOSSIERS à reprendre :

- La commission CCAS s'est réunie le 2 juin pour reprendre ses activités. Elle se compose de 11 membres. Le budget du CCAS est de 5000 €. Après débat entre les membres, il est décidé de renforcer l'action sociale envers les plus démunis et les plus vulnérables de la commune.

Une trentaine de personnes vulnérables et isolées ont été repérées de façon à pouvoir les contacter rapidement en cas de besoin (canicule ou autre).

Une prise de contact avec l'assistante sociale se fera pour avoir connaissance des personnes démunies de la commune.

- La CCID (Commission Communale des Impôts Directs) est à réunir avant fin août – en attente de réception des listes à examiner.
- Hangar au stade & panneaux photovoltaïques – en attente étude faisabilité ATB
- Vidéo protection — Présentation des 3 points recommandés par la gendarmerie pour la mise en place des caméras (2 sur la D2009, 1 sur la route des vignes). En attente de devis de deux entreprises.
- Lutte contre les dépôts sauvages : il est proposé de tester des pièges chasseurs pour pouvoir identifier les personnes responsables.

DIVERS

- Erwann Villedey fait un compte-rendu des passages de l'organisme Ecosphère/SAGE pour le repérage des milieux humides sur la commune et de celui de la police de l'eau (DDT) pour vérifier la qualification de cours d'eau ou fossés à certains endroits de la commune
- Tour de France – 15 juillet 2026 – compte rendu des différentes réunions sur la sécurisation de la D2009, et le déroulement de la journée :
 - La caravane du tour passera vers 13h08.
 - Les coureurs passeront entre 15h07 et 15h12.
- Le nouveau recensement aura lieu entre le 21 janvier au 20 février en 2027. Nathalie CHEMINEL souligne que la Poste peut s'en occuper, idée à suivre.

Date prochain conseil municipal : jeudi 9 juillet à 19h00

Fin de la séance à 21h53